



# Tunisie

État d'avancement de la cible 8.7 des ODD

## Contents

<b>AVANCEMENT DES PRIORITES DE LA FEUILLE DE ROUTE - BILAN ANNUEL</b>	<b>3</b>
1: Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la première priorité de votre feuille de route nationale "	3
2: Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la deuxième priorité de votre feuille de route nationale	3
3- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la troisième priorité de votre feuille de route nationale	5
4- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la quatrième priorité de votre feuille de route nationale	5
5- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la cinquième priorité de votre feuille de route nationale	7
6- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la sixième priorité de votre feuille de route nationale	7
7- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la septième priorité de votre feuille de route nationale	8
8- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la huitième priorité de votre feuille de route nationale	9
9- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la neuvième priorité de votre feuille de route nationale	9
<b>AVANCEMENT PAR RAPPORT AUX PROCHAINES ETAPES ETABLIES</b>	<b>10</b>
Question 10: Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 1	10
Question 11: Veuillez nous en dire plus au sujet de l'avancement des prochaines étapes que vous avez établies.	10
<b>ÉTAT D'AVANCEMENT GLOBAL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS</b>	<b>11</b>
Question 12 : Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route?	11
Question 13 : Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes (que vous avez présentées), quels sont les principaux résultats enregistrés entre mai 2022 et avril 2023 à mettre en avant sur la page d'accueil ou dans les rapports de l'Alliance 8.7? *	11
Question 14 :Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes de mention?	13
Question 15: Quelles sont ces réussites dignes de mention?	13

Question 16: Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes? *	13
Question 17: Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Quels enseignements en avez-vous tirés?	14
<b>ÉVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LES 12 DERNIERS MOIS</b>	<b>14</b>
Question 18: Quels instruments d'évaluation et/ou d'autres types d'éléments de preuve avez-vous utilisés pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales? *	14
Question 19 : Le cas échéant, veuillez nous en dire plus au sujet des instruments	14
d'évaluation et/ou d'autres types d'éléments de preuve que vous avez utilisés pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales.	14
Question 20 : Veuillez nous dire quelles difficultés vous avez rencontrées (le cas échéant) pour réunir les éléments de preuve nécessaires à l'évaluation de votre état d'avancement.	15
Question 21 : Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.	15
<b>Collaboration avec des partenaires internationaux</b>	<b>15</b>
Question 22 : Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? *	15
Question 23 : Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration.	16
Question 24: Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne? *	16
<b>Collaboration avec les partenaires nationaux</b>	<b>16</b>
Question 25: Collaborez-vous avec des partenaires nationaux? *	16
Question 26: Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.	17
Question 27: Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis? *	17
Question 28: Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence.	

	17
Question 29: Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile? *	18
<b>Perspectives d'avenir</b>	<b>18</b>
Question 30: Faut-il réviser les priorités de la feuille de route de votre pays?*	18
Question 31: Qu'est-ce qui doit être actualisé?	18
<b>Étapes à venir dans les 12 prochains mois (d'ici avril 2024)</b>	<b>18</b>
Question 32: D'ici avril 2024, quelles sont les prochaines étapes à franchir pour la réalisation des priorités de la feuille de route de votre pays?*	18
Question 33: Quelles difficultés éventuelles aurez-vous à surmonter dans cette démarche?*	19
Question 34: Merci à vous! Vous avez fini de remplir ce formulaire. Y a-t-il autre chose dont vous voudriez nous faire part?	19



## Avancement des priorités de la feuille de route - Bilan annuel

*Voyons quelles sont : i) vos priorités nationales en vue de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ; ii) les prochaines étapes décrites dans votre dernier rapport annuel de pays pionnier.*

### **1: Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la première priorité de votre feuille de route nationale "**

- ❓ **"TRAVAIL DES ENFANTS 1/ Mise en place d'un système d'information de collecte et de partage de données entre les différentes structures publiques intervenantes" ? \***

Dans le cadre du projet PROTECTE (Ensemble contre le travail des enfants en Tunisie), suite à la finalisation du guide d'intervention sur le travail des enfants qui permettra aux usagers (tous les corps concernés par le travail des enfants à savoir des assistants sociaux, des inspecteurs du travail, des médecins inspecteurs du travail ; des délégués de protection de l'enfance, des psychologues ...) d'avoir un cadre conceptuel afin de coordonner la recherche et la collecte des informations sur le travail des enfants aux niveaux local et régional, et son adoption par toutes les parties prenantes il a été publié, distribué (tout au long de la période concernée à l'occasions des séminaires et ateliers de formations organisées) et il sera prochainement disponible en version électronique sur la page officielle du Ministère des Affaires Sociales ainsi que d'autres départements concernés.

### **2: Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la deuxième priorité de votre feuille de route nationale**

- ❓ **"TRAVAIL DES ENFANTS 2/ Mise en place de Système de Suivi de Travail des Enfants (SSTE) au niveau central et régional, permettant une meilleure synergie entre les intervenants" ? \***

Le projet PROTECTE a organisé à la région de Hammamet, le 22, 23 et 24 février 2023, un atelier qui vise à renforcer la synergie des acteurs, la coopération entre les intervenants clés et la capacité des comités régionaux à mettre en œuvre des

actions de prévention, de sensibilisation, de mobilisation, de coordination et de suivi, dans le but de réduire durablement le travail des enfants.

Cet atelier a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Les mécanismes de coordination pour la lutte contre le travail des enfants sur les deux plans régional et local sont renforcés.
- Les situations tangibles devant déclencher le processus de lutte contre le travail des enfants sont identifiées et les modalités d'action sont déterminées.
- Un modèle technique de SSTE (Système de suivi sur le travail des enfants) au niveau des deux régions Sfax et Jendouba est finalisé. Il se base sur la création d'un comité régional composé des différents intervenants dans la lutte contre le travail des enfants à savoir des assistants sociaux, des inspecteurs de travail, des médecins inspecteurs de travail ; des délégués de protection de l'enfance, des psychologues, des représentants du ministère de l'intérieur et des représentants de la société civile. Ces intervenants font des visites de contrôle, préparer des rapports de sorties, élaborer des stratégies d'intervention, de coordination et de sensibilisation pour éliminer le travail des enfants).
- Chaque structure représentée au niveau du comité régional est liée directement au département ministériel auquel elle est attachée (ministère des affaires sociales, ministère de l'intérieur , ministre de l'éducation ....).

### 3- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la troisième priorité de votre feuille de route nationale

#### ☐ "TRAVAIL DES ENFANTS 3/ Améliorer les procédés et les outils d'identification des situations de travail des enfants par les inspecteurs de travail au niveau de l'économie informelle"? \*

1. Dans le cadre de l'Amélioration des procédés et les outils d'identification des situations de travail des enfants par les inspecteurs de travail au niveau de l'économie informelle un atelier pour 48 Inspecteurs de travail a été organisé le 7, 8 et 9 novembre 2022 dont les objectifs étaient de former les participants sur :

2.

- Les normes et le rôle des inspecteurs du travail dans la lutte contre le travail des enfants
- La protection sociale, un instrument pour accélérer l'élimination du travail des enfants.
- Présenter le lien de la protection sociale au travail des enfants : vision de l'OIT, restitution du rapport OIT/UNICEF 2022 sur le « Rôle de la protection Sociale dans l'élimination du travail des enfants »
- Passer en revue les rôles des inspecteurs de travail dans le secteur informel : élaboration de stratégie d'implication possible, cartographie des partenariats possibles
- Outiller les acteurs et structures sur l'utilisation du manuel d'intervention sur le travail des enfants/distribution du manuel. Ce manuel est à la fois un manuel de procédures et de gestion permettant de décrire chaque étape d'intervention pour chaque intervenant et les mécanismes et les moyens de coordination. C'est le code de la route pour une intervention holistique : qui fait quoi et comment ?

### 4- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la quatrième priorité de votre feuille de route nationale

#### ☐ "TRAVAIL DES ENFANTS 4/ Capitaliser et appuyer le rôle des cellules d'accompagnement des élèves pour garantir une meilleure sensibilisation et orientation contre le travail des enfants"? \*

- Suite aux efforts fournis par les structures de défense sociale et des cellules d'écoute :
  - 445 cas de travail des enfants (71 filles et 374 garçons) ont été pris en charge par les centres de défense et d'intégration sociale durant 2022-2023 et 10 cas de pire forme de travail des enfants ont été pris en charge.
  - 179 cas de travail des enfants (51 filles et 128 garçons) ont été pris en charge par les structures de promotion sociale durant 2022-2023

Ces cas ont été détecté par les cellules d'accompagnement des élèves et ont été orienté vers les structures de défense sociale et des cellules d'écoute.

- Projet de coopération M4D : modèle à 4 dimensions
- Le Modèle M4D vise à susciter une dynamique systémique pour réduire l'abandon scolaire avec des mesures de prévention et de remédiassions à la fois structurelles mais aussi pédagogiques, à l'adresse aussi bien des élèves en risque de décrochage que ceux qui reviennent dans le système scolaire après une période de rupture.
- Pour ce faire, les équipes ont développé plusieurs dispositifs :
- Un système de repérage des élèves à risque de décrocher qui comprend :
- Un nouvel outil de repérage combinant données administratives et données auto-rapportées (questionnaire). Une démarche fondée sur des données administratives, complétées en cas de besoin par un questionnaire rempli par les élèves, a été mise en place pour apprécier les risques de décrochage, les prendre en compte de façon précoce et d'identifier les facteurs de protection sur lesquels peuvent être orientées les actions permettant de mieux soutenir les élèves.
- L'amélioration du repérage des enfants relevant de TSA (troubles spécifiques de l'apprentissage) pour permettre une prise en charge adaptée
- Le BEAE (Bureau d'Ecoute et d'Accompagnement de l'Elève) qui s'appuie sur l'expérience tunisienne des cellules d'écoute. Le BEAE s'adresse aux élèves repérés à risque de décrocher ou présentant des difficultés de nature pédagogique, psychosociale ou sanitaire, ainsi qu'à des élèves décrocheurs qui souhaitent revenir à l'école.
- Le soutien scolaire : intégré aux emplois du temps des élèves, il vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves d'une même cohorte. L'originalité du modèle M4D réside dans le fait que le soutien scolaire évolue et vise la prise en compte des besoins d'abord dans la classe avant d'y répondre en dehors, au sein de groupes réduits.

- L'enseignement compensatoire : Les élèves dont le parcours est marqué par un décrochage lourd qui se traduit par une rupture importante des apprentissages dans la classe ou par un abandon scolaire avéré pourront intégrer un dispositif d'enseignement compensatoire, au sein de l'école. L'enseignement compensatoire est conçu comme un dispositif « passerelle » ou « relais » distinct des autres classes de l'établissement : les élèves intégrant le dispositif (pour quelques semaines, ou plusieurs mois) ont un emploi du temps spécifique.
- Le projet est actuellement déployé au sein de 9 établissements pilotes situés dans plusieurs gouvernorats de la Tunisie (Ariana, Bizerte, Gabes, Kebili, Sfax, Siliana) dans des zones rurales et urbaines.

## 5- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la cinquième priorité de votre feuille de route nationale

- 📄 **"TRAITE DES PERSONNES 1/ Harmoniser les lois internes sur la traite des personnes et le travail des enfants avec la mise en place de mécanismes d'application de la loi"? \***

Le comité qui a été créé au niveau du ministère chargé du droit de l'homme et ceci en application du Décret gouvernemental n° 2019-1196 du 24 décembre 2019, portant création d'un comité national pour l'harmonisation des textes juridiques relatifs aux droits de l'homme avec les dispositions de la constitution et avec les conventions internationales ratifiées et fixant ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement. (N° JORT: 1 Date du JORT: 03.01.2020 assurera la Harmonisation des lois internes sur la traite des personnes et le travail des enfants avec la mise en place de mécanismes d'application de la loi.

## 6- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la sixième priorité de votre feuille de route nationale

- 📄 **"TRAITE DES PERSONNES 2/ Clarifier, élargir le rôle des inspecteurs du travail et effectuer un contrôle périodique des lieux d'exploitation"? \***
- Le nombre total de visites d'inspection au cours de l'année 2022 : 17318
  - Le nombre de visites d'inspection du travail des enfants : 117

- Le nombre de visites d'inspection réalisées sur les chantiers pour les enfants : 117
- Les visites d'inspection se sont déroulées dans la langue parlée par la plupart des travailleurs. (Langue Arabe)
- Des visites d'inspection ont été effectuées dans différentes régions géographiques du pays
- Des visites d'inspection ont été effectuées dans tous les secteurs d'activité
- Certains enfants travaillent sous contrat de formation dans les secteurs visés au point, et leur nombre est de : 4011 enfants.
- 28 infractions au travail des enfants signalées par les inspecteurs du travail ont été inspectées et incluses dans les rapports périodiques adressés à l'Administration générale de l'inspection du travail.

- Secteur textile, cuir et chaussures.
- Secteur des industries mécaniques et électriques.
- Le secteur de l'industrie alimentaire, réparti dans différentes zones géographiques.
- Dans le secteur des services (travail à domicile...) Les inspecteurs de travail sont appelés aussi à faire des visites de contrôle inopinées mais ils ne peuvent procéder à des visites d'inspection dans les maisons d'habitation et aux fermes privées qu'après avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs occupants en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 174 du code du travail.

Les plaintes relatives au travail des enfants déclenchant l'intervention des inspecteurs sont soumises, soit directement, soit par correspondance, à l'Inspection du travail par diverses parties, de sorte que les départements affiliés assureront le suivi des plaintes ultérieurement.

## **7- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la septième priorité de votre feuille de route nationale**

### **📄 "TRAITE DES PERSONNES 3/ Garantir la protection et l'accès à la justice aux migrants irréguliers qui sont en danger ou en situation de travail forcé ou de traite des personnes"? \***

L'Art. 11 du CHAPITRE II - Modalités de fonctionnement de l'instance du Décret gouvernemental n° 2019- 653 du 29 juillet 2019, fixant l'organisation de l'instance nationale de lutte contre la traite des personnes et ses modalités de fonctionnement stipule la création d'une commission du suivi des cas des victimes de traite des personnes. Cette commission a pour rôle d'assurer l'aide judiciaire aux victimes (payer les frais des avocats ; les frais des tests, etc.). En effet cette commission est déjà créée et assure ses attributions : elle assiste les victimes, leurs apporte de l'aide pour l'Indemnisation des dommages et veille à ce que les migrants bénéficient de l'accompagnement judiciaire par un avocat et traducteur. Pour faciliter l'accès à la justice pour toutes les victimes de la traite, l'instance a élaboré et distribué un passeport de droit dans ce sens. (voir rapport 2021/2022)

Dans un communiqué publié dimanche 5 mars 2023, la présidence Tunisienne a lancé une batterie de mesures pour faciliter les procédures de séjour aux étudiants subsahariens et assouplir celles pour les départs volontaires des migrants irréguliers dans leur pays : carte de séjour d'un an, récépissé de la demande de la carte de résidence prolongé de 3 à 6 mois et mise en place d'un numéro vert pour signaler les violations des droits.

S'ajoute à ces décisions, un communiqué du ministère des Affaires étrangères le 4 mars 2023 qui propose l'exonération des pénalités de séjour pour les migrants souhaitant faire un retour volontaire dans leur pays. Celles-ci étaient plafonnées à 3 000 dinars [900 euros, Ndlr]

## **8- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la huitième priorité de votre feuille de route nationale**

- ❓ **"TRAITE DES PERSONNES 4/ Réaliser une étude sur l'exploitation des enfants"? \***

A part l'étude qui a été réalisée en Mars 2022 intitulée : Diagnostic sur les processus et les pratiques courantes de recrutement formels et/ ou informels des travailleurs migrants Ivoiriens en Tunisie.

Des négociations avec le bayeur de fond du projet PROTECTE (US DOL) sont menées pour financer une étude sur le travail et l'exploitation des enfants.

## **9- Depuis mai 2022, quels progrès avez-vous faits concernant la neuvième priorité de votre feuille de route nationale**

- ❓ **"TRAITE DES PERSONNES 5/ Mettre à disposition les moyens nécessaires aux acteurs compétents pour l'accomplissement de leur mission"? \***

Dans le cadre du projet de démantèlement des réseaux criminels dans le domaine de la traite des êtres humains et du trafic de migrants en Afrique du Nord, l'instance nationale de lutte contre la traite des personnes, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a organisé du 03 au 05 Octobre 2022 (selon le rapport annuel de L'instance nationale de lutte contre la traite des personnes) une formation multidisciplinaire au profit d'un certain nombre de gouvernorats du Sud tunisien, ciblant les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les psychologues et les représentants de la société civile

Dans le cadre de renforcement de capacité du personnel de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes il y'a eu une visite d'échange de bonne pratiques avec la Commission nationale burundaise de lutte contre la traite des êtres humains et dans ce cadre une visite de terrain à Muyinga et une visite à un refuge temporaire accueillant des victimes de la traite référées par l' IOM Burundi et d'autres organisations à leur partenaire local, l'Association d'Assistance des jeunes vulnérables pour le développement( AJVD).

## Avancement par rapport aux prochaines étapes établies

*Dans votre rapport annuel 2021-2022, les prochaines étapes suivantes avaient été établies pour la période de mai 2022 à avril 2023.*

### Question 10 : Où en est la réalisation de votre prochaine étape n° 1

☐ "Évaluation et ajustement: Évaluation interne des différentes actions programmées et prendre des ajustements"?

- Non exécutée
- Planifiée
- En cours
- Achevée

### Question 11 : Veuillez-nous en dire plus au sujet de l'avancement des prochaines étapes que vous avez établies.

☐ **Evaluation planifiée du soutien direct à un certain nombre de familles et des enfants vulnérables programmée dans le PLAN D'ACTION élimination du travail des enfants en TUNISIE en 2021.**

Dans le cadre du projet PROTECTE il a été organisé, le 22,23 et 24 février 2023 un atelier où il y'a eu :

- La présentation et l'évaluation interne des réalisations des différentes associations partenaires dans le cadre du projet PROTECTE (SCOUTS Sfax, UNFT Sfax, UTSS Sfax et Jendouba, OVC Jendouba, Innocence Sfax).
- La présentation et l'évaluation interne des réalisations des SSTE testés au deux régions pilotes Jendouba et Sfax.

## État d'avancement global au cours des 12 derniers mois

**Question 12 : Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route ?**

Aucun progrès   Beaucoup de progrès

**Question 13 : Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes (que vous avez présentées), quels sont les principaux résultats enregistrés entre mai 2022 et avril 2023 à mettre en avant sur la page d'accueil ou dans les rapports de l'Alliance 8.7? \***

Il y a plusieurs activités réalisées témoignant de l'état d'avancement positif. En effet les principaux résultats enregistrés à mettre en œuvre sur la page d'accueil ou dans les rapports de l'alliance 8.7 :

1. Finalisation et publication d'un guide d'intervention sur le travail des enfants, offrant un cadre conceptuel pour coordonner la recherche et la collecte d'informations sur le travail des enfants aux niveaux local et régional.
2. Un modèle technique de Système de suivi sur le travail des enfants (SSTE) est finalisé dans les régions de Sfax et Jendouba.
3. Prise en charge des cas de travail des enfants : Les centres de défense et d'intégration sociale ont pris en charge 445 cas de travail des enfants, dont 10 cas de pire forme de travail des enfants. Les structures de promotion sociale ont pris en charge 179 cas de travail des enfants.
4. Ateliers et formation sur la lutte contre le travail des enfants : Atelier dans la région de Hammamet par le projet PROTECTE pour renforcer la synergie des acteurs et la coordination des actions de prévention, de sensibilisation et de suivi visant à réduire le travail des enfants ; Atelier pour former les inspecteurs du travail sur les normes, le rôle des inspecteurs du travail dans la lutte contre le travail des enfants, et l'importance de la protection sociale dans l'élimination du travail des enfants.

5. Mesures prises par le gouvernement tunisien pour faciliter les procédures de séjour des étudiants subsahariens et pour répondre aux retours volontaires des migrants irréguliers.

6. Formation sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants : Organisation d'une formation multidisciplinaire dans le Sud tunisien, ciblant les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les psychologues et les représentants de la société civile ; Renforcement des capacités du personnel de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes grâce à une visite d'échange de bonnes pratiques avec la Commission Nationale burundaise de lutte contre la traite des personnes.

Voici en particulier des activités qui sont assurées par les partenaires sociaux et la société civile :

« Sauvez l'Innocence » est un programme de lutte contre le travail des enfants qui a été lancé le 13 février 2023 pour une durée de six mois. Il a été mis en œuvre par l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax avec le financement et l'accompagnement de l'Organisation Internationale du Travail à travers son bureau en Tunisie dans le cadre du projet «Tous contre le travail des enfants » PROTECTE En coopération avec divers autres acteurs sociaux : Le projet (Saving Innocence) est divisé en trois phases principales :

L'étape de diagnostic et d'identification des groupes bénéficiaires

Déterminer les objectifs recherchés à court, moyen et long terme à partir de ce travail pour favoriser la réinsertion des enfants décrocheurs soit dans le parcours scolaire, ou dans dans les parcours de formation professionnelle

Atteindre l'autonomisation économique au profit des femmes et diffuser la culture de protection des enfants en décrochage scolaire, des institutions et des personnes exerçant des métiers pénibles liés au travail des enfants.

Elle comprend 200 enfants, 40 femmes, 30 entreprises et 10 personnes exerçant des métiers durs dans les quatre délégations de Sfax, Aqarab, Jebniana et Mahris.

L'Union Nationale des Femmes Tunisiennes à Sfax a lancé Le projet Nowerni ( Nowerni : mot en arabe signifiant éclaircir )à partir d' Octobre 2022 jusqu'à Juin 2023.

Le projet Nowerni est divisé en trois phases principales :

1- FOCUS GROUP des campagnes de sensibilisation et des séminaires interactifs avec les familles des enfants menacés ou affectés par le travail des enfants dans les centres affiliés à l'Union dans les régions d'Al-Ribt et Jbenyana.

2- Doter deux centres affiliés à l'Union dans les zones d'Al-Ribt et de Jabniana en matières premières pour la formation dans 3 domaines de cuisine, préparation de rafraîchissements, conception et couture au profit de 45 mères d'enfants menacés ou affectés par le travail des enfants .

3- Intégration de 15 jeunes filles pour lesquelles il est impossible de reprendre les places scolaires en formation professionnelle dans le domaine de pâtisserie européenne pour une durée de 9 mois.

#### **Question 14 : Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes de mention ?**

**Veillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).**

Oui

Non

Sans objet

#### **Question 15 : Quelles sont ces réussites dignes de mention ?**

L'implication des partenaires sociaux et certains représentants de la société civile dans les activités de lutte contre le travail des enfants dans le cadre du projet PROTECTE et l'appropriation de ces objectifs ont permis l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable :

\*Éradication de la pauvreté : soit les appuis directs ou dans le cadre de la stratégie d'intégration et d'insertion des familles vulnérables dans le marché de travail.

\*Accès à une éducation de qualité en luttant contre l'analphabétisme en s'intégrant dans le processus d'éducation tout le long de la vie

\*Égalité entre les sexes

\*Réduction des inégalités en apportant de l'aide aux enfants des foyers les plus défavorisés surtout dans les zones rurales

\*Justice et paix en améliorant les conditions de vie des familles vulnérables pour garantir la paix sociale, l'équité et le bien-être social.

**Question 16 : Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes? \***

Difficultés financières causées par le ralentissement économique du au COVID19

**Question 17 : Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Quels enseignements en avez-vous tirés ?**

Pour surmonter l'insuffisance des ressources allouées, on a opté pour l'alternative de la coopération internationale qui nous a apporté le soutien financier et logistique nécessaire notamment la coopération avec USDOL à travers le projet PROTECTE et ceci depuis avril 2017. Ce projet prendra fin en Aout 2023.

**Évaluation des progrès accomplis dans les 12 derniers mois**

**Question 18 : Quels instruments d'évaluation et/ou d'autres types d'éléments de preuve avez-vous utilisés pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales ? \***

**Veillez cocher tous ceux qui s'appliquent.**

Enquêtes

Études de cas

Focus group discussions

Groupes de discussion

Entretiens

Observations empiriques

Informations de la part de tiers  
Sans objet  
Other

**Question 19 : Le cas échéant, veuillez-nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation et/ou d'autres types d'éléments de preuve que vous avez utilisés pour mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales.**

Les feedback positifs suite aux Focus groupes lors de l'atelier d'évaluation interne des réalisations des SSTE testés au deux régions pilotes Jendouba et Sfax.

Les feedback positifs du bailleur de fond du projet PROTECTE l'USDOL suite à l'exposition des différentes activités réalisées et des résultats atteints.

**Question 20 : Veuillez nous dire quelles difficultés vous avez rencontrées (le cas échéant) pour réunir les éléments de preuve nécessaires à l'évaluation de votre état d'avancement.**

Absence d'indicateurs d'évaluation scientifique élaborés par un évaluateur externe dû au manque de ressources financières.

**Question 21 : Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.**

L'atelier de discussion a été organisé en présence du comité de pilotage COPIL du projet PROTECTE dont les représentants de la société civile et les partenaires sociaux : UGTT/UTICA/UTAP sont représentés au COPIL.

INS: possibilité de réaliser une nouvelle enquête sur le TE les travaux de discussion sur la faisabilité sont toujours en cours

## Collaboration avec des partenaires internationaux

### Question 22 : Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux ? \*

**Veillez cocher tous ceux qui s'appliquent.**

Autres pays pionniers de l'Alliance 8.7. Pour en savoir plus, voir

[<https://www.alliance87.org/pathfinder-countries/>](https://www.alliance87.org/pathfinder-countries/)

OIT

Organismes des Nations Unies (autre que l'OIT)

Organisations internationales de la société civile

Commission Burundaise de lutte contre la traite

### Question 23 : Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur collaboration.

UNICEF= projet de coopération M4D : modèle à 4 dimensions (déjà mentionné dans la question 4)

Le Modèle M4D vise à susciter une dynamique systémique pour réduire l'abandon scolaire avec des mesures de prévention et de remédiassions à la fois structurelles mais aussi pédagogiques, à l'adresse aussi bien des élèves en risque de décrochage que ceux qui reviennent dans le système scolaire après une période de rupture.

### Question 24 : Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ? \*

Oui

Non

Ne sait pas

## Collaboration avec les partenaires nationaux

### Question 25 : Collaborez-vous avec des partenaires nationaux? \*

#### 3. Veuillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

- Secteur privé
- Organisations d'employeurs
- Organisations de travailleurs
- Organisations locales de la société civile
- Ministères au sein de votre gouvernement
- Other

### Question 26 : Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.

Tous les partenaires nationaux sont représentés dans le COPIL du projet PROTECTE ils ont participé à l'élaboration et à l'exécution du plan d'action de la célébration de l'année 2021 :<<Année de l'élimination du travail des enfants>>

Organisations d'employeurs au niveau national

UTICA== union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat  
UTAP==Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche les organisations des employeurs sont membres du COPIL

Organisations de travailleurs au niveau national

UGTT==Union générale tunisienne du travail= est membre du COPIL Organisations de la société civile au niveau national

-UNFT (Union Nationale de la Femme Tunisienne)

-USST (Union Tunisienne pour la Solidarité Sociale)

-associations : scout croissant rouge et plusieurs associations en relation avec l'enfance. Dans le cadre de l'amélioration des conditions économiques et sociales des familles vulnérables sélectionnées pour aider à la lutte contre le travail des enfants.

**Question 27 : Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis? \***

Oui

**Question 28 : Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence.**

La collaboration avec les partenaires nationaux est accrue à travers l'implication de toutes les parties prenantes dans toutes les activités organisées dans le cadre du projet PROTECTE et les activités de lutte contre la traite des personnes.

**Question 29 : Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile? \***

Oui

Non

## Perspectives d'avenir

**Question 30 : Faut-il réviser les priorités de la feuille de route de votre pays?\***

Oui

Non

**Question 31 : Qu'est-ce qui doit être actualisé?**

**4. Veuillez cocher tous ceux qui s'appliquent.**

Les priorités de la feuille de route

Les objectifs de la feuille de route

Other

## Étapes à venir dans les 12 prochains mois (d'ici avril 2024)

**Question 32 : D'ici avril 2024, quelles sont les prochaines étapes à franchir pour la réalisation des priorités de la feuille de route de votre pays ? \***

**5. Prochaine étape 1: Evaluation et Suivi : suite à cette évaluation plusieurs scénarios sont envisageables :**

1. Garder les mêmes priorités jusqu'à 2025
2. Organiser un autre atelier stratégique pour dégager d'autres priorités pour les années 2024 et 2025 étant donné que la Tunisie a réalisé son atelier stratégique en Mars 2019
3. Garder certaines priorités tout en développant d'autres pour les années 2023 et 2025.

**Question 33 : Quelles difficultés éventuelles aurez-vous à surmonter dans cette démarche ? \***

Trouver d'autres sources de financement des activités.

Renforcement de capacité des parties prenantes dans la thématique de l'évaluation.

**Question 34 : Merci à vous ! Vous avez fini de remplir ce formulaire. Y a-t-il autre chose dont vous voudriez nous faire part ?**

Non